

Des actions pour le rétablissement de la continuité écologique sur la Canche et ses affluents classés

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique

Début des travaux	2002
Fin des travaux	Démarche toujours en cours
Linéaire concerné par les travaux	174 km linéaire de continuité écologique regagnés.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Artois - Picardie
Région(s)	Hauts de France
Département(s)	Pas-de-Calais
Commune(s)	Plusieurs communes du bassin versant de la Canche



Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Canche
Largeur moyenne	8 m
Pente moyenne	1,5 ‰
Débit moyen	11 m ³ /s

Contexte réglementaire	Cours d'eau classé L214-17 1 et 2
------------------------	-----------------------------------

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRAR13
Réf. site Natura 2000	Non concerné

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Garantir la libre circulation des poissons migrateurs (truites de mer, saumons atlantiques, anguilles et lamproies) sur l'intégralité du linéaire des cours d'eau classés et répondre aux exigences réglementaires auxquelles sont soumis les cours d'eau du bassin versant de la Canche en matière de continuité et de bon état écologique.
- Restaurer les zones de frayère.
- Mener la concertation avec les propriétaires des ouvrages.

Le milieu et les pressions

La Canche est un petit fleuve de 90 kilomètres de long, qui prend sa source à Gouy-en-Ternois, à une altitude de 135 m. Elle se jette dans la Manche à une vingtaine de kilomètres au nord de la baie de Somme. Son bassin versant présente une superficie de 1 300 km² environ. Il est essentiellement composé de terres agricoles, de prairies et de massifs boisés. Le fond de vallée a donné place à l'implantation des bourgs, habitations et activités en bord de rivière, occasionnant des rectifications des cours d'eau et une réduction de leurs espaces de bon fonctionnement.

La majorité des affluents (la Ternoise, la Planquette, la Créquoise, le Bras de Bronne, la Course, la Dordogne et l'Huitrepin) se situent en rive droite. Ces rivières offrent

une diversité d'habitats propices à la reproduction et au développement des poissons migrateurs. Elles sont encore fréquentées par le saumon et abritent également la truite de mer, l'anguille, la lamproie fluviatile et la lamproie marine. La Canche est ainsi classée « cours d'eau à migrateurs » depuis 1986 ; ses affluents l'ont été entre 1997 et 2013 au titre de l'article L-432-6 du Code de l'Environnement. Ils sont par ailleurs depuis 2012 mentionnés (selon les linéaires) dans les listes 1 et/ou 2 de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

221 obstacles à l'écoulement et à la migration piscicole ont été recensés dans la base référentiel des obstacles à l'écoulement ou ROE sur le bassin versant de la Canche. Il s'agit de seuils d'anciens moulins à farine, de seuils agricoles ou encore de vannages. Outre leurs effets sur le blocage de la migration piscicole, ces obstacles contribuent à la dégradation des habitats aquatiques et du transport sédimentaire.

■ **Les opportunités d'intervention**

La Fédération Départementale pour la Pêche (FDPPMA62) entreprend depuis 1999 la réalisation d'actions pour la mise en conformité de certains ouvrages. À la fin de l'année 2002, le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche, devenu en 2019 Syndicat Mixte Canche et Authie (Symcéc), a décidé dans le cadre de l'élaboration du SAGE de prendre une compétence spécifique lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de démantèlement ou d'aménagement des ouvrages sur la Canche et l'ensemble des affluents classés.

En 2005, une étude réalisée par le Syndicat Mixte a permis de définir la liste des ouvrages prioritaires. Après avoir recensé les propriétaires et les riverains en amont et en aval, des rencontres ont été organisées avec le service de police de l'eau et l'Onema devenu Office Français de la Biodiversité (OFB) pour informer les riverains et les propriétaires de leurs droits et devoirs vis-à-vis de la réglementation et des enjeux de la restauration. L'organisation de visites de terrain a permis d'identifier les usages, le mode de gestion, l'état physique, la valeur patrimoniale, économique et touristique des ouvrages. Pour chaque ouvrage, un diagnostic exhaustif a permis de définir les types de travaux à mener et les maîtres d'ouvrage potentiels. Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, prend également en charge la maîtrise d'ouvrage d'une partie des opérations sur le bassin.

■ **La démarche réglementaire**

Déclaration d'intérêt général (DIG).

■ **Les travaux et aménagements.**

En 2024, 122 ouvrages ont fait l'objet d'une mise en conformité. Sur l'ensemble de ces interventions, près de 65% des travaux ont consisté en des suppressions partiels, dérasements d'ouvrages, ou démantèlements de vannages, 23% en la création de passes à poissons. Certaines d'entre elles, réalisées sous l'ancienne réglementation, ne sont pas franchissables toutes espèces, mais seulement par les grands salmonidés. Dans certains cas, la restauration du lit a été entreprise, notamment lorsque la rivière avait été déplacée.



La Canche à Conchy-sur-Canche, avant (en haut) et après (en bas en 2023) démantèlement du vannage. Les rives mises à nu par l'abaissement de la ligne d'eau se sont rapidement végétalisées - © Sébastien Cosnier - DDAF du Pas-de-Calais

Un certain nombre d'opérations ont été menées par les propriétaires eux-mêmes (14), ou par Délégation de maîtrise d'ouvrage au Symcéc (37). D'autres sites ont été aménagés sous des maîtrises d'ouvrages confiées à la FDPPMA62 (9) et à l'Agence de l'Eau Artois Picardie (62). Quelques exemples de travaux réalisés sont présentés ci-après :

- **Le démantèlement d'un vannage sur la Canche à Conchy-sur-Canche** sous maîtrise d'ouvrage de la fédération départementale pour la pêche.
- **La remise en eau de l'ancien bras de la rivière** pour permettre le franchissement d'un seuil agricole **sur la Créquoise à Lebiez** sous maîtrise d'ouvrage SYMCEA.
- **Dérasement du seuil d'un ancien moulin à Tilly-Cappelle sur la Ternoise (ROE 8956)** sous maîtrise d'ouvrage Symcéc.

Les travaux ont permis le dérasement du seuil et le comblement de la fosse de dissipation afin de retrouver sur 57 ml une pente d'équilibre. Les berges rive droite sont protégées par des caissons végétalisés et des blocs sur un linéaire de 57 ml afin de préserver le terrain de la maison d'habitation et la bordure de la route départementale de l'érosion. Sur la rive gauche des aménagements anti-afouillement sont installés au droit du bâti. La passerelle liée au seuil est remplacée par une nouvelle passerelle sans pilier central.



Ancien seuil abandonné



Un seuil sur la Créquoise à Lebiez (en haut, ROE 26724), en 2024. Après arasement de l'ancien merlon, la création d'un nouveau bras du cours d'eau permet le contournement du seuil pour les truites, anguilles et lamproies. Formation d'un atterrissement et diversification des écoulements.

© Syndicat mixte pour le SAGE de la Canche

Ancien Moulin de Tilly-Capelle avant (en haut) et après (en bas en 2024). Les suppressions du seuil de l'ancien moulin de Tilly-Capelle et du pilier central de la passerelle ont été accompagnées par un confortement des berges par du génie végétal.
© OFB, 2024

■ La gestion

Sur ces différents ouvrages, le Symc3a assure le suivi post-travaux et les mesures de gestion nécessaires pour le maintien des b3n3fici3es attendus :

- gestion des emb3cles pour maintenir le cours pr3f3rentiel favorable 3 la continuit3 3cologique sur le seuil de Lebiez plut3t que le bras d'eau n3cessitant le franchissement du seuil agricole,
- reprise des caissons en g3nie v3g3tal pour certains d3grad3s suite aux crues ou 3 l'3rosion r3gressive pour limiter les impacts de l'3rosion dans les contextes urbanis3s.

■ Le suivi

Un 3tat initial a 3t3 r3alis3 « 3tude Migrateurs Canche Authie » en 1994 par le Conseil Sup3rieur de la P3che. Les travaux et am3nagements ne font pas l'objet d'un suivi scientifique . En revanche, la F3d3ration de P3che assure des suivis de remont3es des grands salmonid3s sur la p3riode 2014-2020 via un dispositif de comptage piscicole par vid3o (outils Riverwatcher) implant3 au niveau de la passe 3 poissons du barrage d'Auchy-les-Hesdin sur la Ternoise, et a mis en 3uvre une 3tude de suivi comportemental des grands salmonid3s en 2015-2016 mobilisant des outils de radiopistage et de relev3s de fray3res. Plus r3cemment, elle exp3rimente 3galement des m3thodes de relev3s ADN environnemental afin de d3tecter la pr3sence des diff3rentes esp3ces.

■ Le bilan et les perspectives

Selon l'3tude de suivi comportementale r3alis3e en 2015-2016 (radiopistage et relev3s des fray3res), les populations de truites de mer et de saumons observ3es tendent 3 augmenter, et les fray3res 3 se d3velopper sur les cours d'eau devenus accessibles et offrant des habitats plus favorables. Ainsi, alors qu'en 1994, seulement 40% des zones de reproduction 3taient partiellement accessibles sur le bassin de la Canche pour les grands salmonid3s, en raison de nombreux obstacles infranchissables emp3chant les migrations, les r3sultats de l'3tude en 2015 ont montr3 que 75% des zones de fray3res avaient 3t3 rendues accessibles gr3ce aux travaux de restauration de la continuit3 3cologique.

En 2020, la FDAAPPMA comptait ainsi 378 unit3s de production 3 l'aval de la Course et 249 sur la Cr3quoise et l'Embrienne.

Cependant, plusieurs ouvrages, notamment sur l'axe Canche, restent infranchissables pour certaines esp3ces et la succession d'ouvrages partiellement franchissables provoque encore une s3lectivit3 des g3niteurs, des blocages et des retards migratoires.

Sur les 221 ouvrages recens3s initialement sur la Canche, ce sont au total 122 ouvrages qui ont 3t3 rendus

franchissables fin 2023 pour tout ou partie des esp3ces selon la nature des interventions r3alis3es. Ces travaux ont permis depuis 2003 de rendre recolonisables par les salmonid3s migrateurs 174 km de cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Canche, soit 70% du lin3aire du bassin de la Canche devenu accessible aux salmonid3s, mais seulement 23% pour les lamproies marines. La population d'anguilles est 3galement bien 3quilibr3e et se renouvelle, mais reste peu pr3sente en amont de la Canche.

Ces travaux de continuit3 3cologique, ont 3t3 financ3s par l'AEAP et le FEDER pour un co3t de pr3s de 10 millions d'euros, auxquels s'ajoutent pr3s de 3 millions d'am3nagement des berges, g3nie v3g3tal, recharge granulom3trique 3 l'3chelle du bassin sur les 20 derni3res ann3es.

Le travail men3 pour restaurer la continuit3 3cologique des cours d'eau du bassin de la Canche permet 3galement aujourd'hui au Symc3a de pr3tendre 3 l'obtention du **label Rivi3res sauvages** sur deux de ses cours d'eau : la Cr3quoise et l'Embryenne.

La d3marche alliant concertation, actions administratives et p3nales graduelles a 3t3 une des cl3s de r3ussite des op3rations men3es pour lever les freins li3s au fort attachement des propri3taires 3 leurs ouvrages. D3charg3s de leur obligation d'entretien des ouvrages effac3s, les propri3taires sont globalement aujourd'hui satisfaits des am3nagements r3alis3s. Certains observent notamment des b3n3fici3es pendant les p3riodes de crues.

Ainsi 3 Tilly-Capelle, Arlette, la propri3taire indique :
« Au d3but je n'3tais pas enchant3e du projet, car je l'aimais bien, ma cascade. Mais depuis que les travaux ont 3t3 faits, j'ai bien remarqu3 que m3me quand on subit des gros orages, ma cave n'est plus inond3e et ma maison reste au sec. Alors je suis contente finalement d'avoir dit oui 3 ces travaux »



Arlette, Propri3taire concern3e par les travaux apr3s les am3nagements sur la nouvelle passerelle, 3 Tilly-Capelle.
© OFB, 2024

Certains propriétaires de moulins encore en activité ou ayant un projet de production électrique sont cependant encore réticents à mener les actions nécessaires à la restauration de la continuité écologique, notamment pour la partie amont de la Canche. Les freins financiers sont notamment soulevés par le président de l'association des Moulins.

Autre limite : sur la Ternoise en particulier, en raison de l'ancien classement L432-6 et de l'usage hydroélectrique lié à certains ouvrages, on retrouve principalement des aménagements par passes à ralentisseurs, qui ne permettent pas le franchissement par toutes les espèces, et devront pour certains être repris ultérieurement sans que ces investissements n'aient pu être encore programmés.

Concernant les perspectives à venir, le Symcéc a engagé début 2023 de nouvelles études sur 17 ouvrages du bassin versant de la Canche et poursuit son action en 2024 sur un nouveau lot de 14 ouvrages identifiés, ainsi que sur la vallée voisine de l'Authie. En parallèle l'AEAP poursuit les travaux en maîtrise d'ouvrage directe de rétablissement de la continuité écologique.

Sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, le Symcéc développe également de nouveaux axes d'intervention à l'échelle du lit majeur et plus seulement du lit mineur. Il développe ses interventions en lien avec la prévention des inondations dans le cadre du PAPI de la Canche, travaille avec les agriculteurs en matière d'hydraulique douce (plantations de haies, couverture...) et d'accompagnement à l'évolution des pratiques culturales. Dans cette perspective, il poursuit la structuration de sa compétence GEMAPI en renforçant son équipe par un agent en charge de la concertation avec les propriétaires privés, et un en charge de l'animation des projets de préservation et de restauration des zones humides.

■ Coûts et financements (En euros HT)

Coût des études	non connu
Coût des acquisitions	non connu
Coût des travaux et aménagements	10 M€ TTC
Coût de la valorisation	non connu
Coût total de l'action	non connu

Partenaires financiers et financements :

Agence de l'eau Artois-Picardie, syndicat mixte pour le SAGE de la Canche devenu SYMCEA, propriétaires.

Partenaires techniques du projet :

Direction départementale de l'agriculture et des forêts

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) devenu OFB - service départemental

Fédération départementale de pêche 62

■ La valorisation de l'opération



Une vidéo présentant les opérations réalisées sur la Ternoise a été réalisée.

Elle est visible sur :

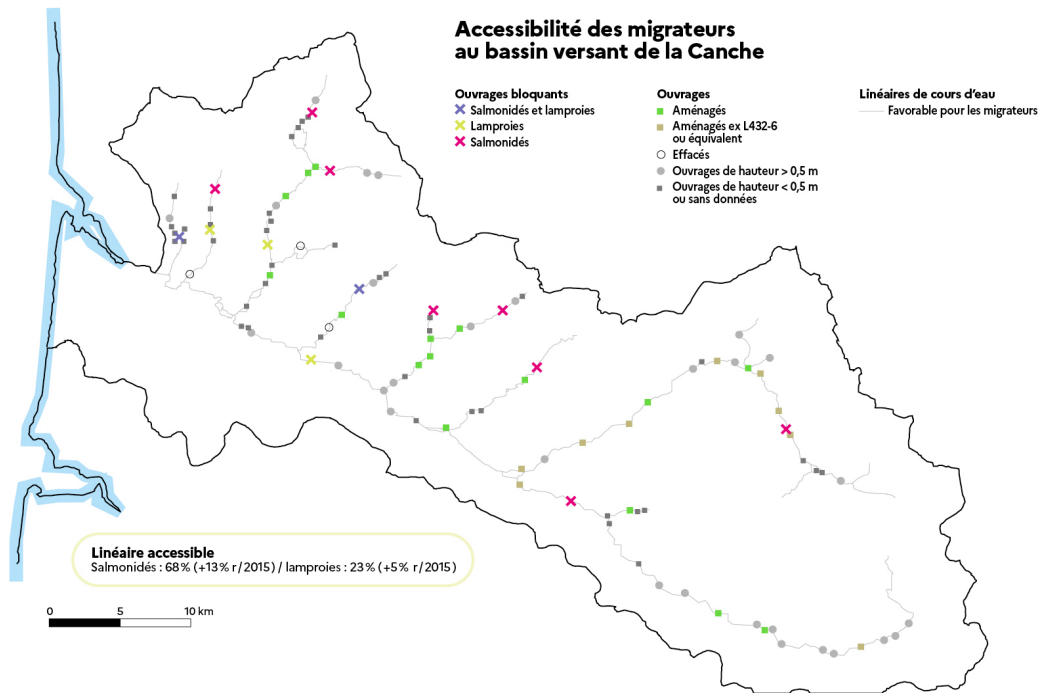
http://www.dailymotion.com/video/xbd6cn_travauxfranchissement-piscicole-su_news

Le film présenté au Dam REMOVAL EUROPE 2022 est visible sur YouTube :

<https://youtu.be/r8bPP3jTKNY>



Des articles de presse, une plaquette et des visites de terrain post-travaux avec les élus ont été réalisés.



Plan de gestion des Poissons Migrateurs, 2022-2027, DREAL Hauts de France



- L'état d'avancement du rétablissement de la continuité écologique est visible sur le site du Symcéa : <https://www.symcea.fr/gestion-des-milieux-aquatiques/entretien-du-fleuve-canche-et-de-ses-affluents/>

Maîtres d'ouvrages

Selon les sites :
 Agence de l'eau Artois-Picardie, SYMCEA
 ou Fédération départementale de pêche 62



Arnaud ROUSSELLE
 Technicien Milieux Aquatiques - Continuité Ecologique

34 Route d'Hesdin 62770 AUCHY-LES-HESDIN
 Tél. : 03 21 06 77 07
 e-mail : arnaud.rouselle@symcea.fr
 www.symcea.fr

